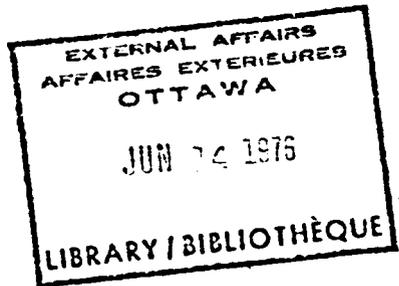




N° 20

NE PAS PUBLIER AVANT
12H00, LE 11 MARS 1976



COMMUNIQUE

RENCONTRE CANADA-ETATS-UNIS À OTTAWA,
LE 9 MARS 1976, CONCERNANT LE PROJET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE À CABIN CREEK

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Monsieur Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que des représentants du Canada, des Etats-Unis et de l'Etat du Montana se sont rencontrés à Ottawa le 9 mars 1976, pour discuter de la proposition de la Sage Creek Coal Limited, filiale de la Rio Algom Ltd., d'exploiter des gisements de charbon dans les eaux d'amont de la ramification nord de la rivière Flathead en Colombie-Britannique. La rencontre faisait suite à des échanges de notes entre les Gouvernements canadien et américain, les Etats-Unis ayant exprimé l'avis que l'exécution de ce projet pourrait sérieusement compromettre les efforts visant à préserver la valeur écologique unique du Glacier National Park, de la Flathead National Forest et du bassin de la rivière Flathead et également mettre en danger les biens publics et privés de la région. Le Canada avait en retour donné l'assurance qu'il respecterait les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur les eaux limitrophes.

Au cours de la réunion, les représentants canadiens ont renouvelé les assurances données dans les échanges de notes antérieurs et ont exposé de façon assez détaillée la législation, les règlements et les procédures du Gouvernement fédéral et de la Colombie-Britannique qui assureront le respect des obligations internationales du Canada au cas où la Rio Algom tenterait de faire approuver son projet. La législation de la Colombie-Britannique exigeant que soient effectuées des études détaillées sur l'environnement, les représentants canadiens ont offert de les communiquer aux autorités des Etats-Unis au fur et à mesure qu'elles seront prêtes.

Les représentants des Etats-Unis se sont dit heureux d'avoir pu procéder à un tel échange d'information et ont constaté avec satisfaction que le projet ferait l'objet de nombreuses évaluations écologiques.

Les deux délégations ont convenu de l'utilité de poursuivre les consultations pour tenir compte des intérêts américains. De plus, les Etats-Unis fourniront aux autorités canadiennes les données qu'ils ont rassemblées sur la qualité de l'eau et divers autres éléments lors du drainage de la rivière Flathead du côté américain de la frontière.

La délégation canadienne se composait de représentants des ministères des Affaires extérieures, de l'Environnement, de l'Energie, des Mines et des Ressources, des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que du gouvernement de la Colombie-Britannique. La délégation américaine réunissait des représentants du Département d'Etat, de l'Agence pour la protection de l'environnement, du Service des Parcs nationaux, des Bureaux de la gestion des terres et des Affaires indiennes, du Service de la faune et des pêcheries, du Service des forêts et du Gouvernement de l'Etat de Montana.